

## > LES TYPES D'ANIMAUX

Le choix des animaux en éco-pâturage dépend des particularités des sites et des attentes du commanditaire. Une grande variabilité existe au sein des espèces, en fonction des races et de l'éducation alimentaire des individus.

	Limite	Avantage
Mouton	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessite une très bonne clôture.</li> <li>Peu adapté aux milieux humides.</li> <li>Nécessite un entretien des animaux : tonte.</li> <li>Risque de vol de l'animal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne valorisation de la végétation, rendu intéressant : sélectionne peu, mange tout type de végétaux : jeunes rumex, petits chardons, voire ronce et ortie.</li> <li>Manipulation plutôt facile.</li> <li>Faible besoin en eau.</li> <li>Adapté à la gestion de petites surfaces.</li> </ul>
Chèvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessite une très bonne clôture avec fil électrique en plus du grillage.</li> <li>Risque d'écorçage des arbres.</li> <li>Animal fugeur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forte capacité d'ouverture du milieu, consommation de ligneux.</li> <li>Très docile.</li> <li>Contrôle des plantes invasives.</li> <li>Faible besoin en eau pour les races rustiques.</li> </ul>
Vache	<ul style="list-style-type: none"> <li>Logistique de manipulation des animaux complexe.</li> <li>Risque de dégradation du couvert végétal par piétinement en cas d'intempéries.</li> <li>Nécessite de grands espaces.</li> <li>Problèmes de mouches.</li> <li>Risques d'accidents importants en cas de fuite des animaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de clôture peu coûteuse.</li> <li>Bonne valorisation de la végétation, rendu intéressant.</li> </ul>
Âne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crée des zones de refus.</li> <li>Peut occasionner du bruit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne valorisation de la végétation, rendu intéressant.</li> <li>Bonne capacité de réouverture d'un milieu en cours d'enfrichement.</li> <li>Mise en place de clôtures peu coûteuses.</li> <li>Bonne capacité d'entretien des terrains en pente.</li> </ul>
Cheval	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crée des zones de refus.</li> <li>Coût d'entretien des animaux élevé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne valorisation de la végétation.</li> <li>Mise en place de clôture peu coûteuse.</li> </ul>

### > Zoom sur une espèce : le mouton Lande de Bretagne

- Valorisation des milieux maigres, gestion des plantes indésirables, peu de refus de pâturage.
- Peut être conduit sans anti-parasitaire chimique à partir de 2 ans.
- Calme et docilité des brebis, bélier non violent
- Race dite rustique, à faible effectif, dont l'éco-pâturage permet la conservation de la biodiversité domestique
- Réseau d'éleveurs qui suit le troupeau d'origine, permet l'échange de pratiques, la valorisation des animaux et de la laine en circuits courts, la formation...



### Ne pas brûler les étapes !

La conduite d'un éco-pâturage doit s'inscrire dans un objectif de gestion de l'herbe préalablement identifié et en adéquation avec la sensibilité des milieux. La démarche doit être rationalisée pour obtenir les résultats escomptés. Dans tous les cas, cette pratique de gestion ne doit pas s'envisager à la légère et doit faire l'objet d'une convention permettant aux acteurs impliqués de partager les enjeux et définir les moyens de la réussite du projet.

### Pour toute question :

Emmanuel JARNY ou  
Pierre-Yves MARQUIS

CPIE Sèvre et Bocage

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Maison de la Vie Rurale

La Flocellière | 85700 Sèvremont

[www.cpie-sevre-bocage.com](http://www.cpie-sevre-bocage.com)

Tél. 02 51 57 77 14



SÈVRE ET BOCAGE

Dans le cadre du programme d'actions du SCOM est-vendéen en faveur de la réduction des déchets verts et du plan Ecophyto en zones non-agricoles.



Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



SÈVRE ET BOCAGE



**Vendredi 8 septembre 2017**

Mortagne-sur-Sèvre (85) - Salle du Piment Familial

**L'éco-pâturage au sein des zones urbanisées** : au service de la biodiversité, de la réduction des déchets verts, et du bien-être des habitants.

Ateliers, témoignages, visites, échanges...



Cette rencontre s'inscrit dans la continuité des rendez-vous annuels du CPIE Sèvre et Bocage qui cherchent, à partir d'expérimentations locales, à valoriser et à diffuser des pratiques innovantes en matière de développement durable, en réponse à des problématiques émergentes au plus près de nos territoires.

En 2013, une rencontre sur l'éco-pâturage avait déjà été organisée. Elle répondait alors aux premières interrogations des collectivités qui cherchaient à mettre en place cette pratique dans le cadre de la gestion différenciée de leurs espaces verts. Une cinquantaine de participants s'était retrouvée pour échanger sur les premières expérimentations menées à Mortagne-sur-Sèvre ou à Pouzauges.

Depuis, cette pratique s'est plus largement développée et d'autres projets d'éco-pâturage ont ainsi pu voir le jour. Quatre ans plus tard, cette deuxième session a pour but de conforter cette démarche qui s'intègre totalement dans les préoccupations actuelles des collectivités et des entreprises et d'apporter des compléments d'informations avec davantage de recul sur les écueils à éviter et les clés de la réussite des projets d'éco-pâturage sur notre territoire.

### Une pratique aux multiples intérêts

L'éco-pâturage est une **pratique de gestion douce des espaces verts par l'intervention d'herbivores en réponse à de multiples enjeux**. Depuis cinq ans, les projets d'éco-pâturage se multiplient dans le grand Ouest de la France. Effet « boule de neige », émulation positive, succès peut-être accentué par nos racines paysannes tournées traditionnellement vers l'élevage, cette tendance n'en demeure pas moins **une réponse technique à la problématique générale de la gestion de l'herbe au sein de l'espace public**.

#### • L'ÉCO-PÂTURAGE : AU SERVICE DU CADRE DE VIE ET DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ.

L'entretien conventionnel de certains espaces verts contraint le développement d'une faune et flore variée. Peu fréquentés, ces espaces parfois difficiles à entretenir (forte pente, humidité, accès compliqué), n'apportent pas toujours la plus-value « nature » escomptée et peuvent être source de mécontentement pour les riverains ou les techniciens en charge de leur gestion. L'éco-pâturage, s'il est conduit convenablement, est une réponse cohérente à l'entretien de ces milieux : maintien d'un milieu ouvert, gestion sélective et douce des plantes. En parallèle, il favorise le maintien des trames bocagères jusqu'au cœur des zones économiques et urbaines en facilitant l'entretien des abords de haies, de ruisseaux, de bâtiments... Enfin, certains herbivores, notamment les caprins, peuvent mener une action efficace pour limiter certaines plantes invasives comme par exemple la Renouée du Japon.

#### • L'ÉCO-PÂTURAGE : UNE RÉPONSE À UN BESOIN SOCIAL DE BIEN-ÊTRE.

Trop souvent, les choix d'aménagement des dernières décennies (routes, zones économiques, lotissements...) ont contribué à banaliser nos cadres de vie. Au cœur de ces espaces urbanisés, la présence animale vient réaffirmer le caractère « campagne » initial. Elle permet aux habitants de retrouver un rapport plus concret à la nature, elle attire les enfants en famille et permet de se remémorer des souvenirs d'enfance, de vacances. L'éco-pâturage confère alors à des lieux une attractivité qui n'était pas évidente au départ. D'ailleurs, nous voyons désormais apparaître quelques projets d'éco-pâturage à l'initiative des habitants eux-mêmes.

#### • L'ÉCO-PÂTURAGE : UN COMPLÉMENT À LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

Les collectivités sont engagées dans la transition « zéro pesticide » pour la gestion de l'espace public. Indispensable à cet engagement, la mise en œuvre de la gestion différenciée a permis de mieux ajuster les modes d'entretien à la typologie de chaque lieu. Ainsi, de nombreux sites « de nature » (coulée verte, bassin d'orage) font partie intégrante de la panoplie des espaces verts à gérer, avec la volonté d'y développer une gestion « naturelle » sans pour autant en avoir les moyens mécaniques ou humains. Le pâturage peut être une réponse à la gestion de ces espaces, répondant à la fois à la nécessité de réduction des coûts de gestion humaine et mécanique, à la diminution de production de déchets verts et à la fin des pesticides.

## > QUELQUES MISES EN OEUVRE DIVERSIFIÉES DE PROJETS D'ÉCO-PÂTURAGE

	Les espaces verts de l'entreprise Motard à La Verrie	Le lotissement de Bellevue à Saint-Prouant	La zone artisanale de la Blauderie à La Flocellière	Les zones de loisirs de Cerizay
<b>Année</b>	2017	2016	2016	2015
<b>Surface</b>	0,8 ha	0,55 ha	1,1 ha en 3 enclos	3,3 ha (3 sites)
<b>Animaux</b>	Chèvres pyrénéennes	Chèvres / moutons	Moutons	Moutons
<b>Type de pâturage</b>	Pâturage permanent d'une quinzaine d'animaux dans un objectif de débroussaillage.	Pâturage tournant d'une dizaine d'animaux sur 3 enclos. Pâturage de 21 jours par enclos.	Pâturage tournant d'une trentaine d'animaux au printemps puis une douzaine l'été et l'hiver pour contrôler la végétation.	Pâturage permanent de huit animaux sur 5 parcelles.
<b>Type de clôture</b>	Clôture rigide déjà en place sur 3 faces. Filet mobile électrifié sur la face restante.	Grillage à mouton d'1 mètre + fil électrique à 0,90 mètre + double-lisses de châtaignier.	Grillage à mouton d'1,20 mètre + fil électrique à 0,30 mètre + double-lisses de châtaignier.	Grillage à mouton d'1 mètre + quelques double-lisses de châtaignier.
<b>Coût investissement</b>	0 €	9 600 € (co-financement régional 50% via Contrat Nature du Pays du bocage vendéen)	18 000 € (co-financement régional 30% via Contrat Nature du Pays du bocage vendéen)	5 000 € achat de matériel + temps agents pour la pose des clôtures.
<b>Coût fonctionnement annuel</b>	0,21 € HT / m <sup>2</sup>	0,23 € / m <sup>2</sup> (non assujéti à la TVA)	Mise à disposition des terres de la Communauté de Communes à un éleveur pour engraissement et vente d'agneaux.	Très faible
<b>Animation, vie du site</b>		Manipulation des animaux à date et heure régulière. Possibilité pour les habitants de participer. Proposition d'animations ponctuelles comprises dans le coût de prestation.	Support de formation aux pratiques d'éco-pâturage, de journées techniques de démonstration de gestion de troupeaux, porté par le CPIE	Lieu de balade pour les habitants
<b>Prestataire</b>	Jean Bellouard	Sébastien Brin	Laurent Bétard	Régie interne + agriculteur bio pour soins aux animaux et mise à la reproduction
<b>Statut</b>	Agriculteur-éleveur en EARL	Entreprise individuelle éco-paysagiste (micro-entreprise)	Éleveur	Commune

## > L'ESSENTIEL DE LA MISE EN OEUVRE DES ENCLOS À ANIMAUX

La clôture	Le bien-être des animaux	Indications tarifaires
<p>Privilégier la qualité, pour contenir le troupeau et éviter l'intrusion d'animaux type chiens errants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Piquets</b> : châtaignier écorcé, diam. 8/10, hauteur moyenne posée 1,20 m, espacement piquets 2,20 m.</li> <li>• <b>Grillage</b> : grillage à mouton galvanisé type ursus, hauteur minimum 1,20 m (posé à l'intérieur des enclos afin de mieux résister à la poussée des animaux).</li> <li>• <b>Demi-lisses</b> : châtaignier écorcé, posé en double ligne (optionnel, apport d'une plus-value esthétique).</li> <li>• En cas de pâturage par des bovins, le grillage à mouton et les demi-lisses peuvent être remplacés par une double ligne de barbelé ou de fil électrique. Le barbelé est interdit en cas de pâturage par des équins.</li> <li>• En cas de clôture électrique, il est obligatoire d'informer du danger par des panneaux de signalisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'accès à l'eau</b> : l'abreuvement direct sur cours d'eau ou mare est soumis à des aménagements pour ne pas dégrader le milieu naturel. L'abreuvement en bassin d'orage n'est pas recommandé. Si l'enclos ne possède pas de points d'eau naturels, l'abreuvement devra être traité avec le prestataire.</li> <li>• <b>L'accès à des zones ombragées</b> : en l'absence d'arbres ou de haies, des cabanes peuvent répondre au besoin d'espaces ombragés pour les animaux.</li> <li>• <b>Zones de contention</b> : des couloirs de contention peuvent être créés pour faciliter la manipulation et le déplacement des animaux (les cabanes peuvent parfois remplir cette fonction).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fourniture et la pose d'une clôture coûte en moyenne 10€ / mètre linéaire.</li> </ul>

## > LES MODALITÉS DE GESTION TECHNIQUE DE L'ÉCO-PÂTURAGE

Le tableau ci-dessous présente les différents cas de figures de mise en place et de gestion de l'éco-pâturage. Ces préconisations sont à ajuster en fonction des attentes du commanditaire, du type de milieu, de la croissance de la végétation. Parfois, en complément de l'éco-pâturage, un entretien mécanique peut être à prévoir, notamment pour la fauche des refus ou des adventices (rumex, chardons...).

Type de milieu	Fréquentation par le public	Résultat visuel attendu	Chargement-type et gestion des animaux	Type d'animaux
Espace vert ouvert en milieu très fréquenté par le public ( <i>zones de loisirs, abords d'entreprises...</i> )	Permanente	Végétation rase et homogène, type pelouse.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargement instantané fort afin d'éviter les zones de refus.</li> <li>• Mise en place d'un pâturage tournant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mouton.</li> <li>• Troupeau mixte chèvre-mouton.</li> </ul>
Zone de transition entre la ville et la campagne.	Ponctuelle	Variable en fonction des saisons ( <i>se rapproche de l'esprit d'une prairie naturelle donc d'une gestion agricole</i> ).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• a-Chargement instantané fort. Mise en place d'un pâturage tournant.</li> <li>• b-Chargement faible avec un pâturage permanent, à adapter en fonction des habitats et de leur sensibilité, par des animaux rustiques ne créant pas de zones de refus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• a- Mouton ou troupeau mixte chèvre-mouton voir vache.</li> <li>• b- Chèvre / vache / cheval.</li> </ul>
Aménagement humain ( <i>bassin d'orage...</i> )	Nulle	Milieu ouvert en fin de saison de pâturage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• a-Chargement instantané fort. Mise en place d'un pâturage tournant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mouton ou troupeau mixte chèvre-mouton</li> <li>• Cheval.</li> </ul>
Espace naturel difficile d'entretien ( <i>coteaux, zones rocheuses...</i> )	Variable, dépend de l'aspect visuel attendu ( <i>mise en valeur du patrimoine naturel et/ou bâti, débroussaillage, contrôle de ligneux...</i> )	Milieu ouvert en fin de saison de pâturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pâturage permanent par des animaux rustiques (<i>chargement à adapter en fonction du type d'habitat et de sa sensibilité</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mouton ou troupeau mixte chèvre-mouton</li> <li>• Âne</li> <li>• Vache.</li> </ul>



## > L'ESSENTIEL DU SUIVI SANITAIRE ET ADMINISTRATIF POUR LE PRESTATAIRE ECO-PÂTURAGE (OU LA COLLECTIVITÉ SI RÉGIE INTERNE)

- Être déclaré éleveur auprès de l'établissement départemental de l'élevage, rattaché au Groupement de Défense Sanitaire (GDS), qui attribue un numéro de cheptel.
- Identifier les animaux.
- Notifier les mouvements d'animaux (vente, achat) sur un document de circulation.
- Informer le GDS de tous les déplacements d'animaux : quel animal ? quelle parcelle ? à quel moment ?

- Déclarer annuellement ses animaux auprès du GDS. Pour les bovins, ce suivi doit être réalisé au fur et à mesure du mouvement des animaux avec des analyses de sang obligatoires à l'entrée de chaque nouvel animal.
- Tenir un registre d'élevage : recensement des animaux, prophylaxie, interventions vétérinaires, ordonnances...
- Désigner un vétérinaire référent auprès de la Direction Départementale des Services Vétérinaires.
- Disposer d'une assurance couvrant les risques qui peuvent être occasionnés par les animaux.

